

SUMMARY: The letter below was written to King Charles IX of France (1550-1574) on 20 July 1571 by the French ambassador to England, Bertrand de Salignac Fenelon, seigneur de la Mothe (1523-1589). A postscript addressed to the King's mother, Queen Catherine de Medici, contains the report of a remark made by Queen Elizabeth in which Oxford is mentioned. The remark was made in reference to Queen Elizabeth's proposed marriage to Henri (1551-1589), Duke of Anjou, a younger brother of King Charles IX. After Charles' death on 30 May 1574, Henri reigned as King Henri III until his assassination in 1589. Henri was born at Fontainebleau on 19 September 1551, so he was only 19 years old at the time of these marriage negotiations. Fenelon reports that he and Queen Elizabeth were discussing various matters when the Queen brought up the subject of the portrait of Henri which she had been sent. She was pleased to note that he looked mature because of the embarrassment that marriage to such a young man would bring her. Fenelon writes:

Madam, in discoursing with the Queen of England of the things which I send information of in the King's letter, we came, in passing from one subject to another, to speak of the portrait of Monsieur, your son, and she said to me that, although it is but a pencil drawing, and that his complexion is, as it were, all disfigured by charcoal, that does not prevent the countenance from showing a great deal of beauty and many marks of dignity and wisdom, and that she had been well pleased to see him as mature as a perfect man, because she wished to tell me very freely that not willingly, being the age that she is, would she have wanted to be brought to church to be married with one who would have looked as young as the Earl of Oxford, and that that could not have been [+done] without her experiencing some embarrassment in doing it, and moreover, some repining

In fact, Henri not only looked as young as the Earl of Oxford, he was actually a year and half younger than Oxford, who was born on 12 April 1550. Queen Elizabeth was born on 7 September 1533, and was thus 37 years of age when this letter was written. It is small wonder that she felt embarrassment at the prospect of public reaction to the idea that she would wed a young man half her age. Other documents suggest that Queen Elizabeth did not actually intend to go through with the marriage, and that the negotiations were merely a political manoeuvre. There are hints of the Queen's desire to thwart the marriage in the distinct undertone of mockery and disparagement which underlies her remarks concerning Henri's portrait. Moreover her gratuitous denial that she could possibly want Henri to succeed his brother as King of France would have brought to mind her own claims to the French throne, and seems to have been deliberately designed to alarm Charles IX and his mother, Catherine de Medici. In a letter to her ambassador in France, Sir Francis Walsingham, written on 23 July 1572, the Queen raised similar concerns about the unseemly difference in age between herself and the youngest brother of Charles IX, Francois (1554-1584), Duke of Alencon, who had been proposed as a possible suitor for her hand when the Duke de Montmorency and his delegation were in England in June 1572 to ratify the Treaty of Blois. In that letter the Queen wrote of 'the difference of the age of Monsieur d'Alencon and ourself', and said that 'we ourselves were of this mind from the beginning to think the match inconvenient for his age'. See Marcus, Leah S.,

Janel Mueller, and Mary Beth Rose, *Elizabeth I: Collected Works* (University of Chicago Press, 2000) pp. 205-9.

The letter is found in *Correspondance Diplomatique de Bertrand de Salignac, de la Mothe Fenelon, Ambassadeur de France en Angleterre de 1568 a 1575*, 7 vols (Paris and London, 1838-40) at iv, pp. 180-88.

CXCIIIe DEPESCHE
du xxv jour de juillet 1571

(Envoyee expres jusques a Calais par Jehan Volet.)

Audience. – Nouvelles instances en faveur de Marie Stuart. – Declaration d' Elizabeth qu'elle veut proceder au traite, et que la liberte sera bientot rendue a l'eveque de Ross. – Secours sollicite en Angleterre par le comte de Lennox, qui a remporte quelques avantages en Ecosse. – Etat de la negociation du mariage.

AU ROY

Sire, j'ay vullu monstrier a la Royne d'Angleterre que la meilleure occasion, qui me menoit ceste foys devers elle, estoit pour luy bayser les mains, et pour veoir et entendre de sa bonne disposition, affin de vous en pouvoir (p.181) escrire plus souvant, sellon que je l'ay asseuree que Vostre Majeste me commandoit de le faire, et pour la remercier aussi de la faveur, qu'elle avoit use au Sr de Larchant, de l'avoir humainement receu et benignement ouy, et de luy avoir signiffie en plusieurs sortes la bonne amytie qu'elle porte a Voz Majestez Tres Chrestiennes, et encores une honneste et vertueuse affection a Monsieur; et de l'avoir faict honnorablement entretenir et accompagner par ses gentishommes a la chasse, et partout ou il avoit vullu aller, et encores de ce que luy et moy avoins este tres somptueusement bien trettez en la mayson de Mr le comte de Lestre, et qu'au partyr elle l'avoit envoye honorer d'ung honneste present: qui estoient choses que je la pouvois asseurer de les avoir toutes mandees en France, affin qu'elles y fussent recogneues, et que le semblable fut use aux siens, quant elle les y envoyeroit; que luy s'en estoit party avec une si parfaictement bonne estime de tout ce qu'il avoit veu et ouy d'elle et de sa court, qu'il s'asseuroit d'en pouvoir donner une tres grande satisfaction a ceulx qui l'avoient envoye; seulement la responce, qu'elle nous avoit faicte, luy avoit semble ung peu dure, et toutz deux l'avions encores prinse plus durement, de sorte que je desiroys qu'elle me vollust, a ceste heure, dire quelque mot, par ou je vous y peusse mander une plus gracieuse interpretation.

La dicte Dame a heu tres agreable le propos, et a remercie infinymment Voz Majestez Tres Chrestiennes du soing qu'aviez de sa sante, me priant que, en vous escriivant comme elle en estoit a ceste heure, graces a Dieu, fort bien, je vous supplyasse de luy faire toutjour part des bonnes nouvelles de la vostre, et que je debvois, au (p.182) reste,

bien excuser si Mr de Larchant n'avoit este ainsy bien caresse comme, pour l'honneur de ceulx qui l'envoyent, elle l'eust bien desire, et comme luy mesmes le meritoit, mais il estoit icy pour une matiere ou il failloit qu'elle monstrat d'y faire plus par acquit que par affection; et quant a sa responce que, tant plus elle la consideroit, plus elle la trouvoit raysonnable et mesmes bien fort douce, de sorte qu'elle avoit miz l'affaire ez mains de Voz Majestez Tres Chrestiennes, auxquelles estoit maintenant d'y donner la bonne conclusion qu'il vous playroit. Et s'est continue le propos en plusieurs bien fort gracieuses et honnestes particularitez, qui ont monstre qu'elle perseveroit toutjour en son bon propos vers Mon dict Seigneur.

Et puy j'ay adjouxt, Sire, que le reste, que j'avois a luy dire, estoit du contenu en une letter que Vostre Majeste m'avoit excripte, du ije du present, de laquelle je m'asseuroys que une partie luy playroit bien, et encores me sembloit que le tout luy devoit playre; car vous n'y cherchiez sinon son parfaict contantement, et que je luy en avois apporte le proper extrait, affin qu'elle y comprint mieulx vostre bonne intention. Dont la luy ay leue, en la forme que je l'envoye a Vostre Majeste, qui a este tout expres, Sire, pour luy faire couler, parmy les gracieulx propos qui y sont, les aultres choses que j'avois a luy toucher du faict de la Royne d'Escoce.

Et est advenu que la dicte Dame m'a assure, avec beaucoup d'expression, qu'elle n'avoit jamais veu une plus cordiale, ny plus courtoyse, ny plus fraternelle letter que celle la, et me l'a faicte relyre par une segonde foys, non sans me remercier bien fort de ce que je vous avois represante son (p.183) regret ainsy grand, touchant vostre blesseure, comme j'avois bien cogneu qu'elle l'avoit; et quant au mercys qu'il vous playsoit luy en randre, elle vous en devoit de retour ung beaucoup plus grand pour icelluy, que n'estoit celluy qu'elle en avoit merite, me priant de luy ayder a excuser la faulte, qui estoit advenue, de ne vous avoir sur ceste occasion envoye le jeune Housdon, comme elle m'avoit dict qu'elle feroit, car il estoit devenu mallade, et, outre cella, il s'estoit tant adonne a servir une jeune veufve, laquelle il vouloit espouser, qu'on n'avoit peu finer de luy, bien qu'il se fut faict attendre, d'heure en heure, jusques a ce qu'on avoit heu nouvelles bien certaynes que vous estiez parfaitement guery, de facon qu'il eust plus paru, a ceste heure la, une simulation que non pas ung vray office, de l'envoyer; et quant aux aultres pointz de la letter qu'elle vouloit, premier que d'y respondre, me commemorer ce que, une aultre foys elle m'avoit dict de la rebellion qu'on avoit naguieres pratiquee en ce royaulme, et encores une entreprinse d'auparavant qui s'estoit freschement decouverte, ou la filz du comte Dherby se trouvoit mesle, et confessoit qu'on avoit projette de la commancer en la ville de Conventry par donner entendre que leur Royne estoit morte, affin de proclamer incontinent Royne la Royne d'Escoce, laquelle, a ce pretexte, devoit estre tiree des mains du comte de Cherosbery par force, ce qui estoit punissable de mort contre les autheurs et complices; et qu'au reste elle ne scavoit comment prendre ce que Vostre Majeste avoit, despuys vingt jours, envoye de l'argent, qui estoit les nerfz de la guerre, et des monitions en Escoce pour ceulx de Lillebourg, et qu'il luy devoit estre aussi bien loysible a (p.184) elle d'y envoyer des forces contre eulx, car c'estoient ses ennemys.

A quoy ayant respondu quant a ce dernier, que je n'en scavois rien, mais que je scavois bien, Sire, que vous estiez tenu et aviez droict et estiez en tres longue possession d'y en pouvoir envoyer comme a voz alliez et confederez, la ou elle n'avoit confederation ny alliance aulx aultres, et n'y en pouvoit raysonnablement avoir, sinon avec vostre bonne intelligence, parce que eulx mesmes estoient ou debvoient estre de celle de vostre couronne; et qu'elle ne debvoit compter pour ses ennemys ceulx de Lillebourg, parce qu'ilz s'estoient monstrez plus prestz de satisfaire a ses honorables intentions que non pas les aultres; et encores, quant elle les avoit envoye chastier a cause de ses fuytiffz, que vous ne vous en estiez aulcunement esmeu jusques a ce qu'on vous avoit raporte qu'elle passoit oultre en pays, et se saysissoit des places, comme elle en tenoit encores quelques unes, et encores alors avoit elle bien veu comme vous vous y estiez gracieusement comporte.

Enfin la dicte Dame m'a fait une bien honneste et bien fort royalle reponce; c'est qu'elle vouloit trop plus de bien a son propre honneur, qu'elle ne pourtoit d'ayne a la Royne d'Escoce, et qu'elle ne se vouloit prejudicier a soy mesmes pour se vanger d'elle, ainsy qu'elle en avoit desja monstre de vrays signes; qui, au lieu de luy nuyre, luy avoit saulve l'honneur et la vie, et pourtant que je vous advertisse, Sire, qu'elle procederoit tres honorablement aulx affaires de ceste princesse, et n'attandoit plus, pour y mettre bien la main, que la responce du comte de Lenoz; car desja ceulx de Lillebourg luy avoient (p.185) mande qu'ilz luy envoyeroient ses depputez, dont Ledingthon en seroit l'ung, et que tout par un moyen il seroit lors pourveu a elle et a ses subjectz, et a la demolition du Petit Lith; et quant a l'evesque de Roz que, dans ung jour ou deux, elle le feroit ouyr et examiner une aultre foys, et puy le renvoyeroit a sa Mestresse, et de la hors du royaulme, car ne vouloit qu'il habitat plus en Angleterre.

Je ne luy ay rien replique la dessus, ains suys retourne au premier propos; mais, le jour d'apres, j'ay envoye sa responce par escript aulx seigneurs de son conseil, affin de la conferer encores avec la dicte Dame et me confirmer ce que j'aurois a vous en escrire, les priant que ce fut avec bon effect, correspondant aulx bonnes parolles de leur Mestresse, et que je n'y advanceroys, ny diminueroys ung seul mot: dont suys attendant ce qu'ilz me manderont.

Mais cependant, Sire, j'ay a dire a Vostre Majeste que, despuys cella, est arrive ung corrier d'Escoce par lequel les susdicts de Lenoz et Morthon, estantz encouragez de leurs bons succez, et des prises des deux navyres que je vous ay mandez l'ung de France et l'aultre de Flandres, et encores comme j'entendz de la personne du Sr de Verac, ont mande a la dicte Dame qu'a ceste heure estoit il temps qu'elle envoyat des forces pour assieger la ville et chasteau de Lillebourg, et, si elle ne vouloit envoyer gens, qu'elle leur envoyat tant d'argent qu'ilz peussent faire l'entreprinse de eulx memes, ce qui n'est encores resolu; mais je crains fort qu'enfin elle leur enverra de l'argent. Et affin, Sire, que Vostre Majeste compreigne mieulx le desir et intention de la Royne d'Escoce la dessus (p.186) et les adviz qu'elle a sur ses affaires, je vous envoye l'extraict des deux derniers chiffres qu'elle m'a envoyes, desquels cognoistrez que je luy ay aultant communique du contenu en voz precedantes depesches, comme j'ai estime qu'il estoit

besoing de le faire pour la consoler, et pour la tenyr advertye des choses que mettez peyne de faire pour elle. Sur ce, etc. Ce xxj jour de juillet 1571.

A LA ROYNE

Madame, en discourant avec la Royne d'Angleterre des choses que je mande en la lettre du Roy, nous sommes, de propos en propos, venuz à parler du pourtraict de Monseigneur vostre filz, et elle m'a dict qu'encor que ce ne soit que le créon, et que son teint n'y soit que quasi tout chafouré de charbon, si ne layssoit ce visaige de monstrier beaucoup de beaulté et beaucoup de merques de dignité et de prudence; et qu'elle avoit esté bien ayse de le veoyr ainsy meur comme d'ung homme parfaict, car me vouloit dire tout librement que mal vollontiers, estant de l'eage qu'elle est, eust elle vollu estre conduit à l'esglise pour estre maryée avec ung qui se fût monstrier aussi jeune comme le comte d'Oxford, et que cella n'eust peu estre sans en avoir quelque honte, et encores du regret; mais ung chacun, qui verroit la présence et les modestes façons de Monsieur, ne pourroit dire sinon qu'il y alloit d'ung sage et fort bon jugement, car il monstroit bien avoir sept ans plus qu'il n'a, ce qu'elle desireroit en bon esciant qu'il eust, ou qu'elle les eust moins, et plustost desireroit ce plus à luy qu'a elle, non pour le préférer à la couronne de son frere, car vouoyt à Dieu qu'elle ne le desiroit nullement, et que je sçavois bein qu'elle avoit (p.187) esté davantaige en peyne de la blesseure du Roy, de peur que Monsieur ne devint si grand qu'il n'eust plus à faire de la grandeur qu'elle luy pouvoit donner, mais c'estoit affin qu'il ne se trouvat de grande inégalité entre eulx, car confessoit avoir trent cinq ans, encor que son visaige ny sa disposition ne monstrassent qu'elle en eust tant.

Madam, in discoursing with the Queen of England of the things which I send information of in the King's letter, we came, in passing from one subject to another, to speak of the portrait of Monsieur, your son, and she said to me that, although it is but a pencil drawing, and that his complexion is, as it were, all disfigured by charcoal, that does not prevent the countenance from showing a great deal of beauty and many marks of dignity and wisdom, and that she had been well pleased to see him as mature as a perfect man, because she wished to tell me very freely that not willingly, being the age that she is, would she have wanted to be brought to church to be married with one who would have looked as young as the Earl of Oxford, and that that could not have been [+done] without her experiencing some embarrassment in doing it, and moreover, some repining, but anyone and everyone who might see the appearance and modest manners of Monsieur could not say but that they comport with a discreet and very sound judgment, because he well appears to have seven years more than he has, which she might long that he had in actuality, or that she had fewer years, and she would the rather desire this more for him than for herself, not in order to prefer him to the crown of his brother, because she vows to God that she did not desire that at all, and that I well knew that she had been more in grief at the King's injury for fear that Monsieur became so great that he would have had no more to do with the greatness which she was able to give him, but it was in order that he would not find a great inequality between them, because she confessed to have thirty-

five years, although her countenance nor her disposition might not show that she had so many.

Je luy ai respondu que Dieu avoit si bien pourveu à ce que son eage à elle ne luy emportat rien de ses beaultez et perfections, et que les ans de Monsieur luy anticipassent à luy les siennes, qu'il a monstré estre son infalible vouloir qu'ilz soyent maryez ensemble; et par ainsy qu'elle ne doute de ne trouver aussi en Mon dict Seigneur la correspondance de toutes les aultres choses que, pour son honneur, sa grandeur, sa seureté et le reposit de son estat, et pour tout ce qui concerne son entier et parfaict contentement, elle pourroit desirer. Ce que la dicte Dame a monstré de recevoir avec affection. Et le comte de Lestre m'a continué déclaire une semblable vollontée là dessus comme toutjour, et mylord de Burgley, encor qu'il n'ait esté lors present, m'a faict neantmoins signifier qu'il y persévéroit toutjours.

Par ainsy, Madame, je n'ay rien, à présent, qui ne soit pour la confirmation du propos et pour vous asseurer que je ne voys point qu'on n'y procede icy de fort bon pied, sellon que Vostre Majesté me mande, par la sienne du viije de ce moys, que le Sr de Valsingam luy en est aussi venu faire une fort expresse declaration; et je suys bien ayse, Madame, qu'il vous ayt pleu me la faire sçavoir, car je m'en serviray icy bien à propos, mais, quant à vous mander une plus grande résolution des condicions et demandes, qui ont esté desjà proposées en cella, vous (p.188) sçavez, Madame, que par l'instruction du Sr de Larchant vous m'avez commandé de n'en entrer en nulle dispute ny contestation affin de réserver cella à la venue de voz depputez, ce que j'estime aussi estre le meilleur. Par ainsy, tout ce que je vous en diray pour ceste heure de plus est que j'auray, à leur venue, aultant préparé les choses comme cependant j'en pourray esclarcyr les difficultez. Sur ce, etc. Ce xx^e jour de juillet 1571.